

Annexe à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 25 mai 2021

QUESTIONS / REPONSES

I. Holdings

Pourquoi Socfinaf ne paye pas de dividende sur l'exercice 2020 ?

Socfinaf investit de manière importante en Afrique depuis une dizaine d'années. Environ un milliard d'euros ont été investis sur cette période, et ce avec seulement 160 millions d'euros de dette « externe » ; le reste ayant été fait sur les fonds du Groupe, c'est à dire les dividendes des sociétés plus anciennes.

Ceci explique pourquoi les résultats des sociétés existantes, comme par exemple la SoGB, ne remontent pas en dividendes aux actionnaires de Socfinaf. Ce qui n'a pas été distribué a été investi et a donc enrichi les actionnaires, qui détiennent maintenant des parts dans une des plus grandes sociétés d'agriculture tropicale du continent Africain.

De plus les prix de nos deux matières premières ont baissé de manière quasiment constante entre 2011 et 2020, surtout le caoutchouc qui a un impact important sur les performances de Socfinaf. Ceci a fait qu'il n'a pas eu d'excédent de trésorerie après les besoins d'investissements qui étaient engagés.

Comment voyez-vous l'évolution de la dette de Socfinaf au cours des 5 prochaines années ?

La dette nette estimée de Socfinaf au 30 avril est de 270 millions EUR (contre 325 au 1^{er} janvier), sa réduction a donc déjà commencé. Nous prévoyons une diminution importante de la dette dans les 5 années à venir, en grande partie grâce à l'augmentation des quantités produites par nos opérations.

Comment allez-vous rembourser ou refinancer la dette des holdings?

Veuillez-vous référer à la page 61 du rapport annuel où il est expliqué que le Groupe est en possession d'une garantie des actionnaires pour le refinancement à hauteur de € 110m.

Un emprunt obligataire de 80 millions d'euros arrive à échéance cette année, comment Socfin pourrait-elle rembourser ce prêt ?

La Socfin est en négociation avancée avec plusieurs institutions financières pour refinancer cet emprunt obligataire. De plus, elle a reçu une garantie des actionnaires (voir question 3).

Pouvez-vous expliquer le calcul pour arriver au bénéfice part du Groupe ?

		2020			2019		
		%	EURO	Résultat. Attribuable aux prop. De la société mère	Part de tiers	EURO	Résultat. Attribuable aux prop. De la société mère
	de SOCFINAF	Résultat total			Résultat total		
SAC	93%	€ -1 113 000	€ -1 085 090	€ -77 910	€ -10 663 000	€ -9 916 590	€ -746 410
LAC	100%	€ -841 000	€ -841 000	€ -	€ -1 239 000	€ -1 239 000	€ -
SRC	64,91%	€ -2 951 000	€ -1 915 494	€ -1 035 506	€ -2 303 000	€ -1 494 877	€ -808 123
BEREBY/SOGB	63,69%	€ 11 666 000	€ 7 430 075	€ 4 235 925	€ 6 891 000	€ 4 388 878	€ 2 502 122
SCC	60,95%	€ 4 379 000	€ 2 669 001	€ 1 710 000	€ 4 169 000	€ 2 541 006	€ 1 627 995
PSG	100%	€ -3 608 000	€ -3 608 000	€ -	€ -7 357 000	€ -7 357 000	€ -
OKOMU	65,23%	€ 18 084 000	€ 11 796 193	€ 6 287 807	€ 16 255 000	€ 10 603 137	€ 5 651 864
SOCAPALM	67,46%	€ 11 780 000	€ 7 946 788	€ 3 833 212	€ 12 245 000	€ 8 260 477	€ 3 984 523
SAFA(CAM)	69,05%	€ 1 037 000	€ 716 049	€ 320 952	€ 1 230 000	€ 849 315	€ 380 685
SPFS	67,46%	€ 16 000	€ 10 794	€ 5 206	€ -133 000	€ -89 722	€ -43 278
AGRIPALMA	88%	€ -2 175 000	€ -1 914 000	€ -261 000	€ -1 355 000	€ -1 192 400	€ -162 600
BRABANTA	99,80%	€ -350 000	€ -349 300	€ -700	€ -4 246 000	€ -4 237 508	€ -8 492
SOGESCOL	50%	€ 3 268 696	€ 1 634 348	€ 1 634 348	€ 6 617 857	€ 3 308 929	€ 3 308 929
SOCFINCO	50%	€ 1 535 000	€ 767 500	€ 767 500	€ 4 227 000	€ 2 113 500	€ 2 113 500
			€ 23 307 863	€ 17 419 833		€ 6 538 143	€ 17 800 714

Il y a de nombreux éléments qui entrent en réconciliation entre la somme des quote-part des résultats des comptes sociaux des filiales et le résultat consolidé « part du groupe ». Notamment les opérations de consolidation, la différence des normes d'évaluation (normes locales pour les filiales vs IFRS pour les comptes consolidés) et en effet les charges de la holding.

On trouve notamment la charge de la dette de Socfinaf (2020 : 11 millions EUR [comptes sociaux dans le rapport annuel]), ses charges opérationnelles (2020 : 4 millions EUR + 3 millions d'impôts), des réductions de valeurs (2020 : impairment IFRS 5 millions EUR [note 25 des comptes consolidés du rapport annuel])

Pourquoi avez-vous pris une dépréciation de 9 millions d'euros sur Brabanta ?

La méthode retenue pour la valorisation des immobilisations financières est décrite en note 2 des comptes sociaux et le résultat de l'application de cette méthode en note 3. Sur base des critères retenus pour l'évaluation, il existe une perte de valeur durable sur Brabanta de ce montant à la date de clôture. Elle n'est pas irréversible.

Pourquoi avez-vous procédé à une dépréciation sur Salala Rubber Company (SRC)?

L'arrêt des opérations en 2020 pour cause de crise sanitaire a rendu le test de valeur nécessaire. Les critères retenus sont conformes à la méthode d'évaluation décrite dans les comptes sociaux du rapport annuel. Sur base des critères retenus pour l'évaluation, il existe une perte de valeur durable sur SRC de ce montant à la date de clôture. Elle n'est pas irréversible.

Pourquoi cette importante dépréciation chez Salala Rubber est-elle apparue dans les états financiers de 2020 et non dans ceux de 2019 ?

Parce que les opérations ont été arrêtées en 2020 (crise sanitaire) et que le principe de continuité d'exploitation a été challengé.

Pourquoi la production de Salala Rubber est-elle tombée à 327 tonnes en 2020 contre 2,342 tonnes en 2019 ?

Parce que les opérations de la plantation ont été arrêtées en avril 2020 pour cause de crise sanitaire.

Quel est l'avis de la direction sur l'évolution du cours de bourse de Socfinaf ?

Comme vous le savez, la bourse du Luxembourg est relativement confidentielle. De plus, le flottant de Socfinaf est limité à seulement 27%. Le titre est donc peu liquide. Ceci, couplé à l'aversion qui existe en Europe par rapport à l'huile de palme, a un effet négatif sur la valeur du titre.

II. Commercialisation

Quelle est l'effet de la hausse des cours du caoutchouc sur les performances de Socfinaf ?

Socfinaf budgétise une production de 150.000 tonnes de caoutchouc en 2021.

Pour ce qui est de la production propre (environ 60.000 tonnes), la marge brute opérationnelle de l'entité productrice est directement liée à la hausse du cours du caoutchouc. Pour la production de caoutchouc provenant d'achat aux petits planteurs, environ 35% de la hausse peut être attribuée à la marge brute. Cette hausse de la marge est toutefois soumise à l'impôt des sociétés.

Certains Etats prévoient d'imposer une taxe supplémentaire à l'exportation de caoutchouc au-delà d'un certain seuil. Aux niveaux de prix actuel ce seuil n'est pas atteint.

Quelle est le prix de vente moyen du caoutchouc produit par Socfinaf ?

Sogescol, notre société de trading, a vendu le caoutchouc de Socfinaf pour un prix moyen de \$ 1.392 / tonne en 2019 et \$ 1.315 en 2020, contre des moyennes du TSR20 de \$ 1.407 et \$ 1.317 respectivement.

Le chiffre d'affaire d'une année N prend en compte les tonnages facturés pendant cette période, ce qui ne représente pas nécessairement la date de négociation du contrat et donc la date de fixation du prix ; il n'est donc pas nécessairement pertinent de comparer la moyenne du TSR20 et les prix de vente du caoutchouc sur cette même période.

Si le prix de l'huile de palme actuel (\$ 1.125) reste stable durant le reste de l'année, comment sera impacté le chiffre d'affaire de la société ? Pouvez-vous expliquer la différence des prix de ventes des différents pays Africains ?

Les prix qui se pratiquent en Afrique ne tiennent pas toujours compte des mouvements de marché international. Chaque pays a ses spécificités et il est difficile de comparer un pays à l'autre.

Il peut également y avoir un décalage dans le temps entre la hausse des cours mondiaux et la hausse des prix de ventes localement, il faut un certain temps pour que les prix de ventes locaux et que la concurrence des huiles importées au départ de l'Asie s'alignent.

Dans le cas actuel, où les cours évoluent à des niveaux qui n'ont plus été vu depuis plus de 10 ans, il peut y avoir dans certains marchés africains un plafonnement des prix lié à la problématique des pouvoirs d'achat locaux.

Plus précisément :

Au Cameroun l'huile est vendue à un prix régulé, fixe à 450.000 FCFA/Mt depuis 2008.

Le Nigeria est dans une situation où l'offre est relativement faible (± 1 million de tonnes) et la demande est très élevée en vue de la population de 200 millions d'habitants. Les prix sont donc structurellement élevés et dépendent assez peu du marché international.

La Côte d'Ivoire utilise une formule de prix normalement basée sur le CIF Rotterdam, bien qu'il ait été décidé en jan-21 et jusqu'à nouvel ordre de plafonner le prix de l'huile à 497.00 FCFA la tonne (€ 757).

III. Reporting

Le nouvel auditeur E&Y peut-il s'assurer que les rapports aux actionnaires de l'année prochaine donnent une image plus précise de la réalité ?

Ernst & Young a pour mission d'auditer nos comptes statutaires et consolidés. Cette mission a été réalisée en analysant les comptes en grande profondeur et avec toute la précision nécessaire. Nos rapports annuels sont conformes à toutes les règles qui s'appliquent aux sociétés cotées sur un marché libre et réglementé en Europe.

La direction de Socfinaf est-elle prête à améliorer sensiblement les rapports et la communication ?

Le Groupe étant coté au Luxembourg, il communique selon les règles qui lui sont imposées. De plus, notre site est très complet et contient beaucoup d'informations plus opérationnelles.

Pouvez-vous donner un aperçu des actions Socfinaf détenues par chaque administrateur et membre de la direction individuellement ?

Ces informations ne doivent pas être publiées. Toutefois ces personnes sont tenues de publier les transactions qu'elles effectuent sur ces titres dans le cadre de la législation sur les abus de marché. Ces informations sont disponibles sur le site de la bourse et sur le site du Groupe.

IV. Administration

Y a-t-il une limite d'âge pour les administrateurs ?

Il n'y a pas de limite d'âge pour les administrateurs.

Quand Socfinaf prévoit-elle d'avoir deux administrateurs indépendants ?

Sachant que l'actionnariat est composé à près de 75% du Groupe Socfin et du Groupe Bolloré (directement et indirectement), le Conseil est d'avis qu'un seul administrateur indépendant suffit.

Le comité d'audit de la société est toutefois composé de 3 membres dont 2 sont indépendants.

Pourquoi aucune AG virtuelle n'a-t-elle été organisée ?

Dans un contexte de crise sanitaire où les réunions physiques ne sont pas autorisées, le Conseil estime que le mode de réunion par correspondance est le plus approprié pour garantir à chaque actionnaire un accès équitable aux informations et au vote des résolutions de l'AG.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions, et publierons comme d'habitude la présentation qui aurait été faite à l'assemblée.

V. Budget 2021 / Résultats Q1

Comment expliquez-vous le budget 2021 qui paraît pessimiste par rapport aux résultats du premier trimestre et aux résultats de 2020

Les budgets sont préparés en août-septembre de l'année qui précède celle sur laquelle ils portent sur basent des meilleures estimations de la direction à ce moment. En août-septembre 2020, en pleine crise sanitaire, rien ne laissait penser que les prix qui étaient déprimés depuis une dizaine d'années allaient se rétablir durablement.

Nous préférons préparer des budgets prudents pour mieux affecter nos ressources financières à nos besoins, plutôt que d'avoir de mauvaises surprises, sachant que nous n'avons aucun contrôle sur l'évolution des cours de nos matières premières.

Pouvez-vous communiquer le bénéfice net (part du groupe) pour le 1er trimestre 2021 ?

La publication trimestrielle doit être prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un rapport succinct mais disponible rapidement de l'évolution de la marche des affaires de nos principales filiales. Il ne faut pas la prendre pour ce qu'elle n'est pas c'est-à-dire un compte de résultat consolidé. Comme décrit plus haut de nombreux éléments supplémentaires sont nécessaires pour passer de l'un à l'autre. Les ressources nécessaires pour établir des comptes consolidés trimestriels sont disproportionnées par rapport à l'utilité de l'information qui en résulte.

VI. Opérations

Pouvez-vous donner un aperçu des principaux investissements que Socfinaf doit encore réaliser dans les 5 prochaines années ?

Nous essayons de maintenir une cadence annuelle de replanting de 4% de la surface pour le palmier sur base d'une durée de vie de 25 ans. Il faut compter environ \$ 4.000/ha sur les 3 ans d'immaturation.

Pour le caoutchouc, nous nous basons sur une durée de vie de 35 ans et sur une cadence de replanting de 3%, le coût pour amener un hectare à maturité étant de \$ 5.000.

Globalement, nous comptons environ € 50m par an d'investissements de maintien en incluant le coût agricole du replanting, les usines, le matériel roulant et les autres actifs immobilisés.

Du côté du développement, l'usine de SAC est maintenant opérationnelle, il restera quelques paiements marginaux à faire en 2021 et 2022.

La deuxième usine d'Okomu sera opérationnelle en juillet de cette année. Elle sera ensuite agrandie pour passer d'une capacité de 30 tonnes de régimes par heure à 60 tonnes en raison de l'augmentation de la production agricole. Cet agrandissement coûtera environ € 15m à Okomu répartis sur 4 ans à partir de l'année prochaine.

Quelle est le rendement d'huile (propre) par hectare de vos projets, et comment le voyez-vous évoluer ?

Socfinaf produit actuellement 3,3 tonnes d'huile à l'hectare. Nous pensons atteindre une moyenne de 4 tonnes à l'hectare d'ici 2024, mais ne pouvons pas garantir que des facteurs externes empêchent d'arriver à cet objectif.